



Période de repos de maternité facultatif - Annexe 4

Période de repos de maternité facultatif

Identification de la titulaire

Nom et prénom:

Numéro de registre national:

(Cochez ce qui vous concerne.)

Je NE prends PAS de repos postnatal facultatif. (Complétez à la première ligne du tableau au verso la période au cours de laquelle vous avez pris votre repos prénatal facultatif et signez.)

OU

Il ne s'agit pas d'une naissance multiple et je prends du repos postnatal facultatif. Au total, mon repos de maternité facultatif (repos prénatal et repos postnatal ensemble) peut durer 9 semaines au maximum au cours desquelles je cesse complètement mes activités. Chacune de ces semaines peut être convertie en maximum 2 semaines au cours desquelles j'exerce à mi-temps mes activités normales en tant que travailleuse indépendante, pour ainsi arriver à un maximum de 18 semaines. (Complétez le tableau au verso et signez.)

OU

Il s'agit d'une naissance multiple et je prends du repos postnatal facultatif. Au total, mon repos de maternité facultatif (repos prénatal et repos postnatal ensemble) peut durer 10 semaines au maximum au cours desquelles je cesse complètement mes activités. Chacune de ces semaines peut être convertie en maximum 2 semaines au cours desquelles j'exerce à mi-temps mes activités normales en tant que travailleuse indépendante, pour ainsi arriver à un maximum de 20 semaines. (Complétez le tableau au verso et signez.)

Au cours des deux semaines (semaine 1 + semaine 2) précédant immédiatement la date de début de ma période de repos de maternité obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> • je cesse complètement mes activités la semaine suivante : du au • j'exerce à mi-temps mes activités normales en tant que travailleuse indépendante la semaine suivante : du au 		Total*	1,5
Je prends les semaines suivantes (en les répartissant) sur une période de 38 semaines qui commence à la date de l'accouchement :			
	Total*		Total*
Semaine 3 : du.....au..... Mi-temps / temps plein		Semaine 12 : du.....au..... Mi-temps / temps plein	
Semaine 4 : du.....au..... Mi-temps / temps plein		Semaine 13 : du.....au..... Mi-temps / temps plein	
Semaine 5 : du.....au..... Mi-temps / temps plein		Semaine 14 : du.....au..... Mi-temps / temps plein	
Semaine 6 : du.....au..... Mi-temps / temps plein		Semaine 15 : du.....au..... Mi-temps / temps plein	
Semaine 7 : du.....au..... Mi-temps / temps plein		Semaine 16 : du.....au..... Mi-temps / temps plein	
Semaine 8 : du.....au..... Mi-temps / temps plein		Semaine 17 : du.....au..... Mi-temps / temps plein	
Semaine 9 : du.....au..... Mi-temps / temps plein		Semaine 18 : (uniquement en cas de naissance multiple) : du.....au..... Mi-temps / temps plein	
Semaine 10 : du.....au..... Mi-temps / temps plein		Semaine 19 : (uniquement en cas de naissance multiple) : du.....au..... Mi-temps / temps plein	
Semaine 11 : du.....au..... Mi-temps / temps plein			

* Additionnez dans cette colonne le nombre de semaines indiquées :

- Une semaine à temps plein compte pour 1, une semaine à mi-temps pour 0,5.
- Le total ne peut jamais dépasser 9 (10 en cas de naissance multiple). N'oubliez pas de compter aussi le nombre indiqué en gras à la première ligne (repos prénatal facultatif) !

Par la présente, je déclare à nouveau explicitement qu'en choisissant des semaines de repos complet, je cesserai COMPLETEMENT TOUTES mes activités et qu'en choisissant des semaines à mi-temps, j'exercerai AU MAXIMUM à mi-temps mes activités normales en tant que travailleuse indépendante et que je n'exercerai aucune autre activité professionnelle.

Je m'engage à fournir au plus vite à ma mutualité l'extrait d'acte de naissance (ou un certificat médical qui confirme l'accouchement).

Remarque: si les semaines programmées, sur base de la date de naissance, ne sont légalement pas applicables (accouchement prématuré ou tardif), la mutualité prendra contact avec vous.

J'avertirai au préalable ma mutualité de tout changement intervenant dans le calendrier que j'ai rempli.

Date:Signature:.....

Votre mutualité vous demande ces données pour l'exécution de l'assurance indemnités et de l'assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants (arrêté royal du 20 juillet 1971).

En application de la réglementation en matière de traitement de données à caractère personnel, vous avez le droit de consulter et de rectifier vos données personnelles. Si vous voulez faire usage de ce droit, vous devez vous adresser par écrit à votre mutualité. Pour de plus amples informations concernant le traitement de ces données, vous pouvez vous adresser à l'Autorité de protection des données.